

Chèques vacances 2020

Tous les bénéficiaires ne peuvent pas ou ne souhaitent pas partir avec la CCAS et les offres de séjour qu'elle propose.

C'est pourquoi, à nouveau, le Conseil d'Administration de votre CAS a décidé de vous proposer de bénéficier des chèques vacances.



Modalités :

- Budget alloué : 30 000 €
- Montant total du chèque : 100,00 €
- Montant de la participation de la CAS : 50,00 €

Comment faire pour en bénéficier ?

- Je dois être **enregistré à la CAS de Metz Régie**.
- Je suis **titulaire** à la date de souscription.
- Je n'ai **pas participé en 2019 à un séjour de plus de 5 nuitées consécutives à la CCAS** quels que soient la période, le type de séjour ou d'hébergement.

Souscription :

Avant le 13 mars pour une livraison début avril *

Avant le 29 mai pour une livraison mi-juin *

Avant le 25 septembre pour une livraison mi-octobre. *

*** Clôture le 25 septembre 2020 ou dès que le budget alloué est atteint.
Formulaire de demande et règlement par chèque, carte bancaire
ou espèces à déposer à l'accueil de la CAS**

Formulaire de demande de chèques vacances 2020
Bon de commande à remplir par l'ouvrant droit

Nom et prénom de l'ouvrant droit :

NIA :

Téléphone fixe : portable :

Adresse de messagerie :

Montant des chèques vacances remis à l'ouvrant droit : 100,00 €

Reçu par l'ouvrant droit
Date et signature